

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 mars 2019

Date de convocation

01/03/2019

Date d'affichage

13/03/2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mil dix neuf

*Le six mars à 19Heures30 minutes, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

Pascal HERVE, Christèle BOBON, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, Bruno GIFFARD, ISAMBARD Albert, Marie-Hélène LEMONNIER, LEMONNIER Jacqueline, NOBILET Bertrand, BONDIGUEL Nathalie, SIMONOT Sophie, SAINT MLEUX Xavier

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : MARION-HALLAIS Edith, MOREL Delphine

ABSENT : PEUCET Auguste,

POUVOIR : MOREL Delphine donne pouvoir à M-H Lemonnier

Mme Elodie Sachet a été élue secrétaire de séance.

N°01-03-2019 : Tarification d'une animation municipale

Monsieur le Maire informe le conseil de l'organisation d'un concert qui aura lieu le 24 mai 2019 dans l'église de Bazouges la Pérouse, autour de l'œuvre d'Angèle Vannier.

Ce concert sera réalisé par l'orchestre symphonique Ars Juvenis de Rennes pour un montant de 3000€.

Par ailleurs, la commune devra engager des dépenses afin d'assurer la promotion du spectacle, aussi monsieur le Maire propose au conseil municipal de rendre payante l'entrée.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité :

Fixe à 10€/adulte et 5€/enfant de moins de 12 ans les tarifs pour la manifestation du 24 mai 2019

Autorise monsieur le Maire à créer la régie correspondante afin de percevoir les recettes des entrées

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°02-03-2019 : Demande de subvention – amendes de polices

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise afin de solliciter l'attribution d'une subvention, au titre de la répartition des amendes de police, sur le projet de réaménagement de la rue de l'église.

Suite à un échange avec le service chargé de l'instruction de cette demande de subvention, il apparait que de nouvelles dépenses, autres que celle initialement envisagée, pourraient être prises en compte.

Aussi monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération initiale en indiquant que le montant sur lequel la subvention est demandée se monte à 50 318€.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Sollicite une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Précise que la dépense estimée éligible est de 50 318€

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°03-03-2019 : Demande de création d'une ZAE intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est envisagé par le Smictom une réorganisation des déchèteries sur le pays de Fougères, et notamment sur Bazouges la Pérouse.

En effet, l'évolution des pratiques et des normes semble nécessiter la fermeture des déchèteries de Bazouges la Pérouse et de la commune déléguée de Tremblay et la création d'une nouvelle déchèterie sur un lieu qui n'a pas encore été défini.

Il rappelle que lors de l'élaboration du PLU, une zone à vocation d'accueil des activités économiques avait été prévue le long de la RD796.

Cette zone de 4.4ha située en zone 1AUA du PLU pourrait ainsi accueillir la future déchèterie.

La compétence de la collecte des déchets étant du ressort de la Communauté de Communes tout comme celle portant sur les créations et aménagement de zone d'activité économique, monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander à Couesnon Marches de Bretagne, la création d'une zone d'activité économique sur l'OAP n°9 du PLU de Bazouges.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Demande la création d'une Zone d'Activité Économique intercommunale sur le lieudit Vaugarny et mentionnée dans le PLU de Bazouges la Pérouse sous la référence de l'Opération d'Aménagement Programmée n°9

Demande à monsieur le Maire de transmettre cette délibération à M le Président de Couesnon Marches de Bretagne

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°04-03-2019 : Autorisation lancement de marché – acquisitions de véhicules

Monsieur le Maire informe d'une réflexion engagée sur le parc automobile municipal.

Il précise que compte tenu de l'âge de plusieurs véhicules et de l'évolution des pratiques de travail demandé au personnel municipal, un renouvellement du parc automobile de la commune est envisagé.

Monsieur le Maire présente le parc actuel des véhicules (1 berlingo, 1 C2, 1 renault master, 1 micro tracteur Iseki et 1 tracteur Deutz) et décrit les projets d'acquisition :

- un tracteur neuf ou d'occasion avec reprise du tracteur et micro-tracteur
- un utilitaire avec benne, neuf ou d'occasion
- un utilitaire électrique avec reprise du berlingot

Monsieur le Maire précise que suite à l'appel d'offre, l'analyse de celles-ci sera présentée au conseil municipal avant attribution des lots.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (1 voix contre et 15 voix pour) :

Autorise monsieur le Maire à procéder au lancement d'un marché à procédure adaptée

Demande à monsieur le Maire de prévoir une publicité de ce marché dans un journal d'annonce légal

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°05-03- 2019 Autorisation lancement de marché – Maitrise d'œuvre extension de l'école publique

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une salle de l'école publique est actuellement utilisée comme salle de restauration.

Compte tenu du classement REP de cet établissement et du nombre d'enfants, la réaffectation à un usage éducatif de la salle actuellement utilisée pour la restauration et garderie devient nécessaire.

La création d'un lieu dédié à la restauration et pouvant être utilisé pour l'accueil de la garderie est donc impératif afin d'accueillir les temps de restauration dans un espace conçu à cet effet et afin de récupérer une salle de classe.

Par ailleurs, compte tenu de l'accroissement des effectifs et de la nécessité de protéger les élèves des intempéries, la construction d'un préau dans la cour de récréation devient une problématique qu'il sera nécessaire de résoudre à moyen terme.

Pour les mêmes raisons une fermeture du préau actuel en vue d'un réaménagement en classe est à envisager.

Il précise que ces deux derniers aménagements seront envisagés, pour la partie travaux, dans le cadre d'une tranche conditionnelle.

Le cout total de ces travaux a été estimé à 380 000€ HT

Compte tenu du projet, monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour être autorisé à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Il précise que l'analyse des offres qui seront reçues sera présentée au conseil municipal en vue d'une attribution du marché.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (1 voix contre et 15 voix pour) :

Autorise monsieur le Maire à procéder au lancement d'un marché, de maîtrise d'œuvre, à procédure adaptée

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°06-03- 2019 Subventions municipales pour les associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les subventions aux associations doivent être votées de manière spécifique, à l'article 657481, et qu'elles doivent être attribuées par le conseil.

Monsieur le Maire rappelle la répartition des subventions versées l'an passé et donne la parole aux 4^{ème} et 5^{ème} adjoints pour la présentation des subventions pour l'année 2019.

Madame Bertaux, Sachet et messieurs Cherbonnel et Goron quittent la salle avant le vote puisque membres de bureau d'associations concernées par la présente délibération.

Voter une inscription de crédits à hauteur de 46 000€ sur l'article 657481 de l'exercice en cours

Attribuer les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>2019</u>
Pirouette danse	600
Cyclo	700
Course des sabotiers	700
Truite tamoutaise	200
Bazougym	700
Amis de l'école publique	1000
FOOT MBSRN	700
Maya Bazoug'Aides	500
OCCE (coopérative de l'école publique)	1428€ (17€*84 élèves)
Comité des fêtes	700
Amis de l'école publique (projet Halloween)	700
TOTAL	15 098

Autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

N°07-03- 2019 Résiliation convention de mise à disposition ancien complexe sportif de Bazouges la Pérouse

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 26 avril 2016 du conseil communautaire précisant que la convention de mise à disposition portant sur l'ancienne salle omnisport de Bazouges la Pérouse signée en 2005 sera dénoncée dès la mise en service de la nouvelle salle des sports.

Considérant que cette dernière est en service depuis le lundi 11 février 2019, Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention et d'autoriser les opérations comptables nécessaires à la mise à jour de l'actif de Bazouges la Pérouse.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Dénonce la convention de mise à disposition de l'ancienne salle omnisport

Demande à monsieur le Maire de procéder aux opérations comptables nécessaires à la mise à jour du patrimoine municipal.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire
P.HERVÉ

N°d'ordre des délibérations : 01/02/2019 – 02/02/2019 – 03/02/2019 – 04/02/2019 – 05/02/2019 – 06/02/2019

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic 4 ^{ème} Adjoint	<i>Excusé</i>
BERTAUX Delphine, 1 ^{ère} Adjointe		JOUAUX Laëtitia 5 ^{ème} Adjointe	
ISAMBARD Albert, 2 ^{ème} Adjoint		BONDIGUEL Nathalie	<i>Excusée</i>
SACHET Elodie, 3 ^{ème} Adjointe		BRIAND Henri,	
NOBILET Bertrand	<i>Excusé</i>	SIMONOT Sophie	<i>Excusée</i>
LEMONNIER Jacqueline		MARION-HALLAIS Edith	<i>Excusée</i>
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier	
BOBON Christèle			